

## Premier

LETTRE D'INFORMATION  
QUALIPAYSAGE  
N°5-2016

## Plant



## VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU QUALITATIF !

Dans le cadre de sa stratégie, QualiPaysage a identifié la nécessité de **faire évoluer les qualifications du « quanti » vers une évaluation du « quali »**. Ainsi, les attestations de travaux seront maintenues en termes quantitatifs (critères pertinents dans les métiers du paysage). Cependant, et pour répondre à la demande des donneurs d'ordre publics et privés une **évaluation qualitative** viendra désormais compléter cette première appréciation par chantier. Elle permettra d'apprécier globalement l'engagement des entreprises vis-à-vis de la qualité des travaux réalisés et des principes de la RSE.

Les évaluations, envoyées une fois par période de quatre ans, seront réalisées à l'échelle des métiers – tous ceux pour lesquels une entreprise est qualifiée seront évalués. D'une part, cette évaluation par métier complètera l'approche par « chantier » des attestations de travaux. D'autre part, la synthèse des évaluations donnera une

perception globale de la qualité, à l'échelle de l'entreprise.

A terme, cette dernière permettra de mettre à disposition des entreprises un **outil de pilotage d'amélioration continue** proposant ainsi aux donneurs d'ordre un moyen facilitant l'identification et la sélection d'entreprises répondant à leurs attentes et besoins. L'analyse de ces évaluations pourra donner lieu à des formations ou des thématiques d'animation d'événements régionaux, afin d'apporter des éléments concrets répondant aux besoins des entreprises.

Plus que jamais la parité de notre organisation est au cœur de nos préoccupations, l'évaluation des donneurs d'ordres, outil de progression des entreprises, QualiPaysage, outil d'aide à la décision pour les donneurs d'ordres, la boucle serait-elle bouclée ?

**Marc Loiseleur**  
Président de QualiPaysage

*Dématisation,  
toutes les réponses  
à vos questions  
en pages intérieures* →

## EDITO

La Maison du Paysage enfin une réalité !

Après 18 mois de recherches assidues, les locaux sis **60 ter rue Haxo – 75020 Paris** - sont apparus comme une évidence. Cet ancien atelier de mécanique, puis entrepôt pour du stockage de tissus ou dernièrement abritant un cabinet d'architecte et un photographe va devenir la Maison du Paysage.

Catherine Muller, les Entreprises du Paysage et Marc Loiseleur pour QualiPaysage ont **signé l'achat le 22 juillet dernier**.

Avec ses 742 m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux, éclairés

par une verrière centrale, ce lieu deviendra emblématique pour la filière. Il aura pour vocation de favoriser les échanges entre les différents acteurs du paysage dans des espaces résolument ouverts.

Les équipes de l'Unep et de QualiPaysage devraient y emménager en janvier 2017.

**Danièle Deligny**  
Déléguée Générale QualiPaysage



## ACTU

## ET UN ET DEUX ... CONGRÈS !

Danièle Deligny et Marc Loiseleur ont participé au Congrès d'Hortis les 6 et 7 octobre à Albi. Avec plus de 300 participants et 11 pays représentés, ce premier congrès européen est un succès pour l'association.

Le Président de QualiPaysage est intervenu lors de l'Assemblée Générale. Celle-ci a été l'occasion d'annoncer la

future collaboration avec Plante et Cité, dans la perspective de s'appuyer sur le référentiel de gestion écologique EcoJardin dans l'évolution de la nomenclature. Affaire à suivre ... !



La Déléguée Générale et le Président ont participé par ailleurs au congrès de l'Unep les 14 et 15 octobre 2016 à Beaune avec une intervention de Marc Loiseleur lors de la table-ronde du samedi matin.

### FAQ ENTREPRISES

#### **Je n'ai pas mes identifiants et mot de passe pour me connecter à mon espace privé, que dois-je faire ?**

Vous devez adresser un mail à [contact@qualipaysage.org](mailto:contact@qualipaysage.org) qui renverra ces renseignements sur l'e-mail qui a été préalablement identifié par le chef d'entreprise comme le « correspondant dématérialisation ».

#### **Puis-je encore envoyer mon dossier de demande de qualification en recommandé ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la dématérialisation est opérationnelle. Vous devez désormais préparer votre dossier exclusivement sur votre Extranet et télécharger les documents demandés.

#### **Puis-je toujours utiliser mes attestations papiers ?**

Pour l'instant oui, vous avez la possibilité sur votre espace privé de télécharger une attestation signée. Cependant, cela ne sera plus possible à terme et nous vous invitons dès à présent à privilégier la création d'une attestation depuis votre Extranet.

#### **Est-ce que je peux télécharger en même temps deux attestations (une signée par le maître d'oeuvre et une par le maître d'ouvrage) ?**

Vous ne pouvez télécharger qu'un seul document. Vous devez donc scanner

ensemble les deux attestations afin d'avoir un seul document de deux pages et le télécharger.

#### **Je n'arrive pas à télécharger les documents relatifs à mes qualifications ni mes documents administratifs, pourquoi ?**

Les liens de téléchargement sur votre Extranet ouvrent seulement trois semaines avant votre date de révision quadriennale. Seules les attestations de travaux peuvent être préparées au fil de l'eau !

#### **Je n'arrive pas à imprimer mon attestation de travaux, que puis-je faire ?**

Une fois validée par le donneur d'ordres, vous recevez votre attestation validée sous format PDF sur votre Extranet. Il vous suffit alors de cliquer sur l'attestation et de lancer l'impression.

#### **Mon donneur d'ordres n'a pas reçu l'e-mail relatif à mon attestation, que dois-je faire ?**

Il est fréquent que l'e-mail automatique envoyé par QualiPaysage soit considéré comme un courrier indésirable ou SPAM. Nous vous invitons à prévenir votre donneur d'ordres s'il n'est pas habitué au nouveau système pour éviter tout malentendu (courrier supprimé ou oublié) ainsi qu'à le contacter sur une adresse personnelle et non générique.

#### **Mon donneur d'ordres n'arrive pas à se connecter sur son espace privé et ne peut donc pas signer mon attestation, que dois-je faire ?**

Votre donneur d'ordre, dès lors que vous avez saisi son adresse e-mail dans votre base de données sur l'Extranet, reçoit un e-mail de QualiPaysage lui communiquant son mot de passe. S'il ne retrouve pas cet e-mail, il lui suffit de cliquer sur « mode de passe perdu » et de saisir son adresse.

#### **Puis-je remplacer une attestation ?**

Non, vous ne pouvez ni supprimer ni remplacer une attestation. Vous pouvez en ajouter autant que vous le souhaitez, ce sont celles qui seront cochées qui seront transmises à QualiPaysage.

#### **Mon dossier n'a pas été transmis, que dois-je faire ?**

Avez-vous bien appuyé sur le bouton bleu « transmettre » en haut et à droite de la page ?

#### **J'ai téléchargé mes attestations mais la dernière pastille reste rouge, pourquoi ?**

À droite de chaque attestation validée, à côté du voyant bleu, se trouve une case sur laquelle vous pouvez cliquer pour sélectionner l'attestation à transmettre à QualiPaysage. Cochez un minimum de 4 attestations et vérifiez le montant total en bas afin de vérifier si vous respectez bien les conditions demandées. Si le montant est atteint, la dernière pastille devient bleue.



*Si le montant est atteint, la pastille devient bleue*

# RÉPONSES À VOS QUESTIONS

## FAQ DONNEURS D'ORDRES

### J'ai perdu le mot de passe de mon espace privé, que dois-je faire ?

Vous recevez un premier e-mail de QualiPaysage comprenant votre mot de passe dès lors qu'une entreprise vous a ajouté dans son carnet d'adresse « donneurs d'ordres » sur son Extranet. Vérifiez régulièrement dans vos courriers indésirables ou SPAM la présence de ce mail. Si vous ne le trouvez pas lors de la réception d'un second e-mail, cliquez sur le lien, saisissez votre adresse email et cliquez sur « mot de passe perdu ». Ensuite modifiez-le dans votre profil et conservez-le.

### Une entreprise me parle d'une attestation à signer, mais je n'ai pas reçu d'e-mail à ce propos, que dois-je faire ?

Vous recevez un e-mail de QualiPaysage dès lors qu'une entreprise vous transmet une attestation à signer. Vérifiez dans vos courriers indésirables ou SPAM la présence de ce mail.

### J'ai changé de coordonnées, comment les modifier ?

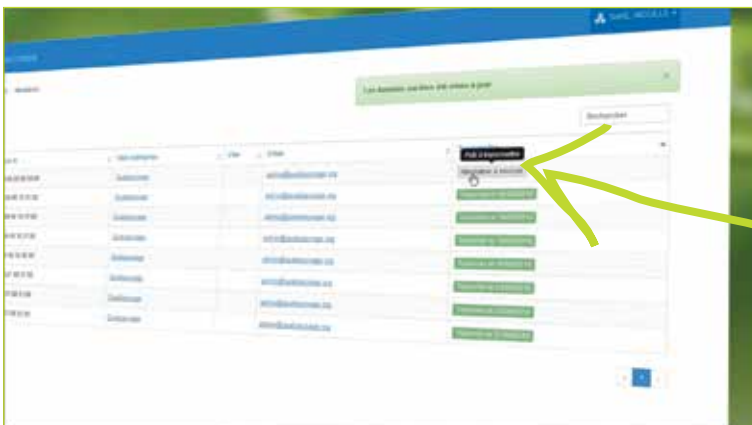
Connectez-vous à tout moment sur votre espace privé grâce à votre adresse e-mail et votre mot de passe, puis cliquez sur « modifier vos coordonnées ».

### Est-ce que j'ai un mot de passe différent pour chaque entreprise pour laquelle j'ai été maître d'ouvrage ?

Non, votre compte Extranet est lié à votre adresse e-mail. Pour une adresse e-mail, vous n'avez donc qu'un seul mot de passe. Retrouvez toutes les attestations à signer pour différentes entreprises dans votre espace privé.

### Comment retourner l'attestation validée à une entreprise ?

Une fois validée, elle s'affiche dans une liste et vous devez la « transmettre » en cliquant sur l'onglet « Transmettre ».



*Je transmets l'attestation en un clic*

## Bientôt, un outil pédagogique pour les donneurs d'ordres et les entreprises !

Suite à la mise en place de la dématérialisation, nous avons développé deux outils explicatifs sous forme de vidéos, une à destination des donneurs d'ordres, l'autre pour les entreprises. Ces vidéos seront diffusées lors d'évènements régionaux afin de vous aider à mieux appréhender la démarche et faciliter l'utilisation de votre Extranet !



## POINT SUR

## DÉJÀ 280 NOUVEAUX AUTOCOLLANTS VÉHICULES COMMANDÉS !



Différents supports de communication sont désormais disponibles sur votre Extranet. Une fois connecté grâce à votre identifiant et mot de passe, cliquez sur « vos supports de communication » et accédez aux logotypes QualiPaysage aux formats numériques. Vous pouvez intégrer le logo QP à vos propres outils de communication (papier à en-tête, factures, documents officiels...).

La charte graphique est également téléchargeable depuis ce même espace privé, n'hésitez pas à vous en servir afin de multiplier de façon cohérente la présence de la marque sur l'ensemble de votre communication !

En cas de rupture de stock, vous avez la possibilité de commander des outils de communication supplémentaires (autocollants, affiches, chemises, dépliants...) via votre Extranet en téléchargeant des bons de commande. Il suffira de les remplir en précisant les quantités souhaitées pour chaque outil promotionnel puis de suivre les modalités de paiement précisées sur votre espace privé.

Pour toutes questions  
contact@qualipaysage.org

Retrouvez-nous sur [qualipaysage.org](http://qualipaysage.org)

twitter  et linkedin 

## ACTU

## AGENDA

**21 juin** : Conseil d'Administration de QualiPaysage

**5 juillet** : Participation de R. Sublet et E. Izambart (maîtres d'oeuvre et d'ouvrage, membres du Bureau de QualiPaysage), au jury des Victoires du Paysage, organisé par Val'hor

**11 juillet** : Commission Technique de QualiPaysage

**13 septembre** : Audiance de M. Loiseleur et D. Deligny au Ministère de l'Agriculture en présence de F. Claquin – cheffe du bureau fruits et légumes et produits horticoles, M. de Sarnez – adjointe et I. Chibon-Tailhan – déléguée filières horticoles France Agrimer

**20 septembre** : Commission d'Appel de QualiPaysage

**13 septembre** : R. Sublet présent au jury technique des Victoires du Paysage à Dijon

**11 octobre** : R. Sublet présent au jury des Victoires du Paysage (choix final des lauréats).

## A NOTER

**Les prochaines dates de sessions pour transmettre électroniquement votre dossier de demande de qualification sont :**

- **Le 30 janvier 2017** pour la session d'hiver

- **Le 15 mai 2017** pour la session de printemps

- **Le 15 octobre 2017** pour la session d'automne

Les dossiers non transmis ou incomplets à ces dates pourront être reportés une fois à la session suivante.

Pensez à préparer vos attestations au fil de l'eau, à transmettre automatiquement à vos donneurs d'ordres pour validation électronique.

## ZOOM SUR LA DÉMATÉRIALISATION EN CHIFFRES

## BILAN DEPUIS LA MISE EN SERVICE DU SYSTÈME

La mise en œuvre de la dématérialisation, opérationnelle à 100% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, permet de simplifier vos démarches tout en renforçant la fiabilité des attestations et par conséquent l'attribution des qualifications.

Après 8 mois de mise en service, nous dénombrons :

### ATTESTATIONS :

717 attestations téléchargées

121 attestations complétées via formulaire (soit 26 444 champs complétés !)

**Total des attestations traitées : 838**

### DONNEURS D'ORDRES :

394 donneurs d'ordres et 442 contacts liés (adresses mail différentes)

### DOCUMENTS :

2353 documents téléchargés hors attestations

Il semble donc que le système soit bien adopté par les entreprises. C'est le cas de Generalife et Espaces Verts du Dauphiné qui accumulent à ce jour plusieurs contacts de donneurs d'ordres et dont le dossier a été transmis pour une révision quadriennale, ou l'entreprise S.N Falleau qui la prépare déjà.

Continuons dans ce sens !